

## **Acte final du Symposium international portant sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone Bamako + 5**

Le Symposium international de la Francophonie « Bamako + 5 » a réuni, du 6 au 8 novembre 2005, dans la capitale du Mali, à l'invitation de S.E. Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF et de S.E. Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, environ 300 participants représentant les Etats et gouvernements membres de l'espace francophone avec les Organisations internationales, les Parlementaires, les Réseaux institutionnels et les OING, les personnalités et universitaires, tous associés au processus de Bamako.

A l'issue de ses travaux, le Symposium renouvelle solennellement les engagements de la Déclaration de Bamako. Se fondant sur l'action développée durant ces cinq dernières années, il exprime sa volonté d'ancrer toujours plus fermement cette exigence démocratique dans notre espace francophone au service de la paix et du développement.

1. Il y a cinq ans, déjà à Bamako, la Francophonie, dans un souci de progrès concerté, a adopté des principes et pris des engagements pour la promotion et le respect de la démocratie, des droits et des libertés autour d'un corpus normatif et novateur qui lie tous ses membres.

2. En affirmant notamment que « démocratie et Francophonie sont indissociables », les pays membres de l'OIF ont voulu signifier fortement que partager une langue conduit aussi à partager des valeurs, des principes et des règles.

3. Le Symposium salue les avancées indéniables survenues depuis lors au titre de la consolidation de l'Etat de droit, de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, de l'avènement d'une vie politique apaisée, de la promotion d'une culture démocratique intériorisée et du plein respect des droits de l'Homme, qui se traduisent notamment :

### **❖ au niveau de l'OIF :**

- par l'installation d'un dispositif d'observation et d'évaluation permanentes ;
- par la définition des modalités pratiques de mise en oeuvre des procédures de suivi ;
- par l'assistance multiforme aux Etats et Gouvernements en vue du renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués, en s'appuyant sur les réseaux institutionnels et de compétences ;
- par l'accompagnement circonstancié des processus de transition démocratique et/ou de sortie de crises.
- par l'adoption de mesures spécifiques à l'encontre des Etats ayant violé les dispositions en vigueur;

### **❖ au niveau des Etats et Gouvernements :**

- par la généralisation et le renforcement des institutions de contrôle et de médiation, en particulier des juridictions constitutionnelles ;
- par l'effectivité du multipartisme ;
- par les progrès dans la reconnaissance et la protection des droits et des libertés ;
- par la mise en place de mécanismes de régulation des élections et des médias.

4. Toutefois, le premier Rapport de l'Observatoire sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone comme d'autres sources pertinentes, mettent en lumière des insuffisances, des lacunes, voire des échecs, liés, en particulier :

- à la résurgence des coups d'Etat ;
- à la modification ou à un usage non démocratiques des constitutions ;
- aux violations répétées des droits de l'Homme ;
- au non respect de l'engagement d'informer l'OIF sur les pratiques nationales de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit.

5. Le Symposium souligne la portée de la Déclaration comme instrument d'action au service de la paix, sous l'autorité du Secrétaire général de l'OIF. Il relève, de même, que le droit international des droits de l'Homme et celui de la démocratie en émergence marquent désormais de façon caractérisée l'espace francophone, où ils sont appelés à s'affermir. Le Symposium rappelle ici, conformément aux termes de la Déclaration de Bamako, que, dans le respect des principes universels, il n'existe pas de modèle unique de la démocratie, que la démocratie et le développement sont interdépendants, et que la démocratie garantit la paix et la sécurité humaine.

6. Pour faire face à la montée des menaces contre la stabilité des nations et la paix internationale, le Symposium invite l'OIF à accroître ses efforts en faveur de la diplomatie préventive, fondée sur l'alerte précoce et la médiation.

7. En ce sens, il s'avère nécessaire que l'OIF conjugue de façon plus étroite ses initiatives avec celles des institutions internationales, tant universelles que régionales et poursuivant les mêmes objectifs, qui ont, une fois encore, témoigné, à l'occasion de ce Symposium, de leur entière disponibilité. Cette coopération mérite de porter aussi bien, devant l'émergence de principes et de concepts nouveaux, tels que ceux de la responsabilité de protéger et de l'obligation de non indifférence, sur le renforcement des procédures d'information et de concertation mutuelles, comme les réunions périodiques de haut niveau entre l'ONU et les Organisations régionales s'y emploient, que sur la mise en oeuvre d'actions conjointes.

8. Dans le même temps, le Symposium insiste sur la démarche originale et le caractère spécifique de la Déclaration de Bamako qu'il convient de préserver et de valoriser :

- c'est sur le périmètre démocratique tracé par les principes affirmés et les engagements souscrits au titre de la Déclaration de Bamako que se fonde la légitimité de l'action de la Francophonie ;
- l'OIF entend à cet égard allier toujours davantage le volet politique et le volet coopération de cette action ;
- la Francophonie s'appuie sur une mobilisation renouvelée des réseaux institutionnels et des organisations de la société civile, favorisant de la sorte les échanges d'expériences et de pratiques utiles.

9. Dans cette perspective, il importe de parfaire toutes les démarches et de compléter toutes les étapes qui conduisent à la pleine opérationnalité de l'observation et de l'évaluation permanentes du respect de la démocratie et des droits de l'Homme dans les pays membres de la Francophonie comme au déploiement de toutes les potentialités et de toutes les ressources qu'offre la Déclaration de Bamako.

10. A ce titre, le présent Symposium marque une étape hautement significative dans la mise en oeuvre et l'évaluation du dispositif de Bamako. La dynamique dans laquelle il s'inscrit s'est illustrée par la publication, en 2004, du premier Rapport de l'Observatoire de la Francophonie sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace

francophone, la concertation francophone organisée sur ce thème à l'occasion du *Sommet du millénaire + 5*, en septembre 2005 à New York, et les Rencontres de Cotonou sur « les pratiques constitutionnelles et politiques en Afrique et leurs dynamiques récentes », organisées conjointement par l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Union Africaine, fin septembre 2005.

11. En confortant l'adhésion de la Communauté francophone à la Déclaration de Bamako et en confirmant toute l'actualité de son dispositif, le Symposium se félicite de ce que l'esprit de Bamako imprègne et anime de plus en plus l'action de la Francophonie et de ses pays membres.

12. Dans le souci de donner sa pleine efficacité à la Déclaration de Bamako, le Symposium recommande pour l'avenir de mettre l'accent sur :

**A.** En ce qui concerne l'approfondissement de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit,

- l'affirmation de la responsabilité commune et solidaire de l'OIF, de ses pays membres et de ses partenaires dans la mise en oeuvre effective des engagements du chapitre 4 de la Déclaration, dans toutes les régions de l'espace francophone ;
- une pratique plus active de ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et de leur transposition dans le droit national pour leur mise en oeuvre effective, notamment en ce qui concerne la liberté de la presse et la protection des défenseurs des droits de l'Homme ;
- une meilleure prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels, tels que prévus dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de même que dans le projet de Protocole additionnel prévoyant un mécanisme de communications, ainsi que du rôle essentiel de la coopération internationale pour leur application ;
- l'amélioration des processus électoraux par le contrôle du financement des campagnes électorales, la professionnalisation des organes responsables de la gestion des élections, la constitution d'un état civil fiable ;
- l'attribution de moyens juridiques et financiers adéquats pour combattre la corruption, lutter contre l'impunité et assurer l'indépendance réelle de la justice ;
- une plus grande affirmation de la parité Hommes-Femmes.

Une attention prioritaire doit être portée, en outre, au développement d'initiatives concertées, dans le cadre des Nations Unies, en particulier pour la création et l'établissement, à Genève, du Conseil des droits de l'Homme, ainsi qu'au renforcement des procédures spéciales des droits de l'Homme, comme l'invitation permanente qui pourrait être adressée par les pays membres de l'OIF aux Rapporteurs spéciaux.

**B.** En ce qui concerne la prévention des crises et des conflits et les dispositifs d'alerte,

- au niveau des Etats et des Gouvernements, le renforcement des capacités des acteurs et des institutions oeuvrant dans ces domaines, la systématisation de l'éducation à la culture démocratique et de la paix, une protection accrue de la liberté des media, ayant pour corollaire l'affirmation de leur responsabilité, une vigilance soutenue de la part des organisations de la société civile, la renonciation au recours à la force comme moyen de règlement des conflits ;
- au niveau de l'OIF, le renforcement de la concertation avec les Etats et les Gouvernements, le développement des indicateurs et des concepts opératoires de conflictualité, une impulsion plus affirmée des actions de coopération avec les organisations régionales.

**C.** En ce qui concerne la consolidation de la paix,

- des appuis, toujours plus adaptés, aux processus de sortie de crise et de transition par un accompagnement approprié sur le plan juridique et politique, dans le respect de la créativité et des dynamiques endogènes, ainsi que par une prise en compte plus systématique des dimensions économiques et sociales de la reconstruction ;
- la réaffirmation du principe selon lequel rien ne saurait, en aucune manière, justifier une prise de pouvoir par la force tout en s'attachant à une qualification plus précise des situations de crise et de rupture de la démocratie ;
- toute l'importance qui s'attache au dialogue politique, social et culturel, à tous les niveaux afin de consolider le processus de réconciliation, le cas échéant, de restaurer la confiance et d'établir le consensus ;
- le rôle nouveau que devrait jouer la Francophonie, en raison de sa vocation, fondée sur les valeurs d'humanisme et de solidarité, aux fins d'appuyer et de développer, par la concertation entre ses pays membres et par la coordination des efforts internationaux, des actions de plaidoyer auprès des Institutions financières internationales en vue de la pleine réalisation de l'engagement commun pour une paix durable.

13. Au moment où l'Organisation Internationale de la Francophonie entreprend des mutations institutionnelles décisives, le Symposium affirme tout à la fois l'importance fondatrice de la Déclaration de Bamako et la place prépondérante que tient sa mise en oeuvre dans l'espace francophone, sous l'impulsion du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Fait à Bamako, le 8 novembre 2005